

Composante :	IUT Vézézy	
Adopté par le conseil de composante le :		25/11/2025
Adopté par la CFVU en date du :		16/12/2025

☐	Formation initiale
☒	Formation initiale en apprentissage
☒	Formation continue
☒	Formation continue en contrat de professionnalisation

- Les ECTS sont indivisibles à l'intérieur de chaque UE ;
- La compensation s'effectue entre UE ;
- La moyenne pondérée par leur coefficient des UE1, UE2, UE3, UE4, UE5 et UE6 est fixée à 10 ;
- Au niveau de l'assiduité, un étudiant absent plus de 5 demi journées sera sanctionné par une non validation des UE incomplètes au niveau des notes
- Pour les UE5 (activité en entreprise - mémoire) et UE6 (projet tutoré) : une moyenne est fixée à 10 sous laquelle aucune compensation générale ne peut avoir lieu ;
- La délivrance du diplôme est subordonnée à la présentation de la certification en langue anglaise qui sera retenue par le ministère pour tout le premier cycle ;
- Dates des deuxième chances : au fil de l'eau sous la supervision des responsables de modules
- Les formes des contrôles et secondes chances peuvent être pour toutes les UE : oraux, examens surveillés, devoirs maison, tests pratiques
- Les secondes chances pallient des absences aux examens pour remplacer éventuellement des notes du contrôle continu mais ne viennent pas s'ajouter aux notes standard
- Les secondes chances pallient un ajournement à une UE mais ne viennent pas s'ajouter aux notes standard.
- La durée du stage est comprise entre 12 et 16 semaines

Niveau d'études : Licence Professionnelle

Intitulé de la mention : Aménagement paysager : Conception, Gestion, Entretien

Intitulé du parcours type (si existant) : Gestion et Management de Chantier d'Aménagement de l'Espace (GMCAE)



